

Image not found or type unknown



Annulation vente cause handicap

Par **ibetty**, le **11/08/2014** à **14:29**

Nous avons commandé une cuisine équipée chez un cuisiniste et versé à la commande un acompte non encore retiré pour une maison à venir (VEFA).

Depuis mon mari atteint d'une maladie évolutive va devoir passer en fauteuil roulant et nous adoptons toute la maison aux normes handicapées.

mais la cuisine commandée ne convient plus et le cuisiniste de fait pas de cuisine pour personne à mobilité réduite.

Y a - t-il moyen d'annuler la vente afin qu'on puisse faire appel à un cuisiniste spécialisé ?